

Les dix engagements du SNJ

1 LA LIBERTÉ D'INFORMER

Fervent défenseur de la liberté d'informer, qui est d'abord un droit des citoyens à bénéficier d'une information honnête, pluraliste et de qualité, le SNJ se bat pour la protection des sources et des lanceurs d'alerte, contre le secret des affaires et les procédures-bâillons destinées à entraver le travail des rédactions, contre toutes les formes de censure et d'autocensure.

2 LA DÉFENSE DE NOS DROITS

Le SNJ dénonce et combat sans relâche les abus de précarité qui minent les rédactions; défend par tous moyens le respect des dispositions de la convention collective et les droits des journalistes rémunérés à la pige, trop souvent bafoués; lutte contre le recours illégal au statut d'auto-entrepreneur et toutes les tentatives de contournement du salariat qui privent les journalistes de tous leurs droits.

3 L'INDÉPENDANCE DES RÉDACTIONS

Le SNJ revendique des droits collectifs pour les rédactions, et un statut juridique de l'équipe rédactionnelle, afin de renforcer l'indépendance des rédactions vis-à-vis des actionnaires et des annonceurs.

4 LA DÉ-CONCENTRATION DES MÉDIAS

Le SNJ réclame une loi contre la concentration des médias aux mains d'intérêts privés, instaurant la création de nouveaux seuils qui prennent en compte les audiences liées aux supports numériques.

5 UNE RÉFORME DES AIDES PUBLIQUES

Le SNJ considère qu'il y a urgence à mettre en œuvre une réelle réforme des aides à la presse, permettant leur conditionnement à des exigences sociales et éthiques, et revendique le droit pour les organisations syndicales de salariés de siéger au sein du comité d'attribution de ces aides.

6 UN VRAI SERVICE PUBLIC DE L'INFORMATION

Outre une refonte et une redéfinition des missions du CSA, le SNJ milite pour une réforme du mode de désignation des dirigeants des entreprises de l'audiovisuel public, qui garantisse leur indépendance, et pour l'avènement d'un vrai service public de l'information, déconnecté des contraintes de la course à l'audience, indépendant des pouvoirs politiques et des intérêts privés.

7 UNE ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE UNIQUE

Le SNJ milite pour que la charte des droits et devoirs de 1918, réactualisée en 2011, et son équivalent européen, la Déclaration de Munich (1971), soient reconnus comme les références uniques de la profession en matière de déontologie.

8 UNE AUTO-RÉGULATION DE LA PROFESSION

Le SNJ appelle de ses vœux la création d'une instance de déontologie paritaire et même tripartite, associant des représentants des salariés, des employeurs et du public, qui pourrait être saisie, pour avis, par toute personne ou institution s'estimant maltraitée.

9 LA DÉFENSE DES DROITS D'AUTEUR

Le SNJ défend le respect des droits d'auteur des journalistes, reconnus dans la presse écrite par la loi du 12 juin 2009 (loi Hadopi), et au niveau européen, revendique un partage équitable entre éditeurs et auteurs, si un droit voisin venait à être créé.

10 L'ACCÈS À L'INFORMATION

Le SNJ réclame le libre accès des journalistes aux lieux recevant du public (gares, centres commerciaux, salles de spectacles, enceintes sportives) ainsi qu'aux lieux de privation de liberté et le libre accès des rédactions aux informations publiques et documents administratifs, et à toutes les sources d'information, dès lors que ces informations sont d'intérêt public.

Rejoignez la bataille pour les droits des journalistes pigistes !

2516, c'est le nombre d'inscrits, au 1^{er} mars 2018, au groupe Facebook « Infos pigistes SNJ » animé par le Pôle pigistes du SNJ, un groupe de militantes et de militants du syndicat, en pointe sur la défense des droits conventionnels et légaux des journalistes rémunérés à la pige. Un conseil ? Une question ? Le SNJ répond. Signe des temps, le Pôle pigistes est extrêmement sollicité, comme la permanence juridique du syndicat (tous les mercredis). Il n'est pas rare que le SNJ accompagne en justice des journalistes pigistes dont les droits ne sont pas respectés. Depuis trois ans, le SNJ est en campagne permanente contre le recours illégal au régime des auto-entrepreneurs pour les journalistes, et tous les subterfuges utilisés pour contourner le salariat. Le groupe #stopautoentrepreneuriat signale systématiquement aux administrations compétentes (Direccte, Urssaf, administration fiscale) les entreprises contrevenantes, et les employeurs susceptibles d'être condamnés pour travail dissimulé. Rejoignez-nous !

→ Suivez toute l'actualité de la profession et du SNJ sur Twitter : [@SNJ_national](https://twitter.com/SNJ_national)

→ Votre nouveau patron refuse de vous payer en salaire, envoyez un mail à stopautoentrepreneuriat@snj.fr

→ Une question, un problème, besoin d'un conseil ? Envoyez un mail à snj@snj.fr

→ Retrouvez toutes les grilles de salaires, la convention collective, notre actualité sur le site du SNJ : www.snj.fr

→ Téléchargez le bulletin d'adhésion au SNJ sur notre site : www.snj.fr

Nos élus à la Carte : expertise, efficacité et bienveillance

Alors que près d'un tiers des journalistes sont désormais en CDD, pigistes ou chômeurs, les élus SNJ, majoritaires au sein de la CCIJP, ont obtenu il y a quelques années que le niveau de référence des revenus soit ramené à un demi-smic pour conserver la carte. Le SNJ avait aussi obtenu de la loi que des journalistes devenus chômeurs conservent la carte pendant au moins deux ans. Il insiste pour que la Commission tienne compte des difficultés passagères des plus fragiles, que leur situation soit examinée aussi sur plusieurs années, que certains revenus non journalistiques ou étrangers soient « neutralisés », en particulier pour les photojournalistes en difficultés. Reconnus pour leur expertise et leur efficacité, les élus SNJ à la Commission de la carte étudient toujours les dossiers avec la plus grande bienveillance pour les plus précaires, dans un souci permanent d'équité, mais sans concession sur le mélange des genres (entre information et communication), le statut, le salariat, ou les fonctions fantaisistes. Dans l'intérêt de la profession.

Le SNJ, c'est 100 ans de luttes et de conquêtes !

Fondé il y a 100 ans, le 10 mars 1918, à quelques mois de l'Armistice, en réaction à la censure, et sur des préoccupations professionnelles et déontologiques, le SNJ a participé à l'ensemble des grandes conquêtes de la profession, en inspirant tous les textes qui régissent et protègent aujourd'hui les journalistes français, de la rédaction de la charte d'éthique professionnelle (1918-1938-2011), à la reconnaissance des droits d'auteurs (Hadopi 2009), en passant par la naissance du statut (loi de 1935), la création de la Commission de la carte, l'instauration de la clause de conscience, mais aussi le vote de la loi Cressard, reconnaissant le statut de salariés aux journalistes pigistes (1974), et la négociation de la convention collective nationale de travail des journalistes, étendue à toute la profession.

Pour un syndicalisme sans frontières

Syndicat catégoriel et non pas corporatiste, le SNJ est ancré de longue date dans le mouvement social et international. Membre de l'Union syndicale Solidaires depuis plus de vingt ans, le SNJ est également membre fondateur de la fédération internationale des journalistes (FIJ), qui représente près de 600 000 journalistes à travers le monde. Grâce à la ténacité de ses représentants, qui exercent tous la profession de journaliste — il n'y a pas de militant professionnel au SNJ —, le syndicat est à la pointe de tous les combats : protection des sources et des lanceurs d'alerte, liberté de la presse, indépendance des rédactions, défense des droits d'auteur, des droits des journalistes pigistes, des droits des salariés en général, si nécessaire devant les juridictions adéquates. Le SNJ a mis en œuvre en octobre 2017 la réforme de ses statuts instaurant une obligation de parité femmes/hommes dans ses instances nationales.

Première instance

Titulaires



Claude Cordier *
Radio France



Catherine Lozac'h *
Le Télégramme



Geneviève Faure *
France 3



Olivier Samain *
Europe 1



Michel Rivet-Paturel *
Le Progrès



Aude Dassonville
Télérama



Jean-François Paris
Journaliste pigiste
Groupe Moniteur



Céline Serrat
AFP

*Candidats sortants

Commission de la carte Elections 2018 Scrutin du 17 mai

Dès le 19 avril

Votez SNJ

100 ans d'engagement

Pour la profession Pour l'information

Pour la défense de nos droits



Photo Mael L. Nicolas

Suppléants



Karine Barzegar
TV5 Monde



Gilles Viellard *
Livres Hebdo



Franck Bazin
La Voix du Nord



Iulia Badea Gueritee *
Journaliste pigiste



Daniel Pszeny
Le Monde



Olivia Ferrandi
France Info



Hubert Huertas *
Médiapart



Claire Padych
Journaliste pigiste
L'Express

*Candidats sortants



Dominique Pradalié *
Retraitée (FTV)
Titulaire

Pascal Rossignol
Journaliste pigiste
photographe
1^{er} suppléant

Stéphane Dépinoy
France 2
2^e suppléant

Alpes

Célia Loubet *
Le Dauphiné Libéré

Bleuette Dupin *
Radio France /
France Bleu Pays de Savoie

Alsace

Marie-Lise Perrin
L'Alsace

Patrick Genthon
Radio France /
France Bleu Alsace

Aquitaine

Hervé Chassain *
Sud Ouest

Nathalie Bagdassarian *
Radio France /
France Bleu Pays basque

Auvergne-Limousin

Fabienne Joigneault
Radio France /
France Bleu Limousin

Patrick Degroote *
Retraité La Montagne

Bourgogne-Franche-Comté

Nicola Edge *
L'Yonne Républicaine

François Latour *
France 3

Bretagne

Olivier Scaglia *
Le Télégramme

Audrey Guiller *
Journaliste pigiste
Ouest-France

Centre

Malik Laidi *
L'Echo Républicain

Laurent Bigot *
Journaliste enseignant
(EPJ Tours)

Champagne-Picardie

Aurore Chabaud *
L'Est Eclair

Benoit Henrion *
France 3

Côte d'Azur-Corse

Rodolphe Peté
Nice-Matin

Pierre-Louis Alessandri *
Radio France
Frequenza Mora

Un SNJ à la Carte

Un candidat sur trois est renouvelé pour ce scrutin 2018. De la jeunesse, de l'expérience, du dynamisme, des femmes et des hommes engagés et à parité, des listes nationales et régionales complètes. Comme on ne change pas des équipes qui gagnent, plusieurs « binômes » de correspondants régionaux sortants sont donc reconduits. En presse en ligne, écrite, audiovisuelle, journalistes pigistes, ils ont mené leur mandat avec efficacité. Partout, dans les entreprises et sur le territoire, le SNJ est là.

Le dynamisme et l'expérience

Marie-Lise Perrin est journaliste multi-supports (elle y tient) à L'Alsace où elle exerce des mandats syndicaux. Patrick Genthon n'est pas un inconnu dans la région qu'il arpente depuis 25 ans. Grand reporter à France Bleu Alsace, il a eu plusieurs postes à Radio France ainsi que de nombreux mandats.

L'expertise et la transmission

Sabine Lesur est à Vosges-Matin. Elle a commencé à L'Est Républicain. 25 ans au service de la profession comme élue et formatrice. Thierry Colin, France Bleu Sud Lorraine à Nancy, a travaillé aussi à Metz, à Strasbourg, à RTL et reste très sensibilisé par l'avenir de la presse quotidienne régionale.

La présence

Le Nord s'affiche en grand avec Marjorie Duponchel, élue au sein d'instances d'abord à Nord-Eclair puis à La Voix du Nord où elle est rédactrice; avec aussi Matthieu Darriet de France Bleu, souvent présent sur France Info et France Inter. Le Nord très bien représenté par le SNJ (voir en Une avec Franck Bazin et ci-dessus en supérieure avec Pascal Rossignol).

La jeunesse

Avec Thomas Guilbert et Anne Bouchet, c'est toute la Normandie qui est bien représentée. Moyenne d'âge, 37 ans. PHR pour lui (La Dépêche de Louviers), PQR pour elle (Paris-Normandie). Elle était titulaire, elle devient suppléante. Lui, inversement. Pour un vrai travail de terrain et « défendre les valeurs de la profession ».

L'engagement

Olivier Scaglia est à Quimper pour Le Télégramme. Il a été rédacteur dans plusieurs agences du journal. Ses priorités: conditions de travail, éthique et engagement dans le milieu associatif. Audrey Guiller est journaliste pigiste à Ouest-France à Rennes. Élu au CE notamment, elle est très impliquée auprès des pigistes de la région.

La détermination

C'est l'atout maître de Patrick Merle, journaliste à La Provence, installé dans la région depuis 28 ans, élu au CE dans son journal et au niveau national pour le SNJ; et de sa consœur, Frédérique Poret, de France 3 qui travaille à Avignon.

La CCIJP, paritaire et nécessaire

La Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP) est une instance paritaire chargée d'attribuer et de renouveler la carte professionnelle.

- La commission de première instance statue sur les demandes. Elle est composée de huit journalistes (élus) et huit employeurs, et autant de suppléants (voir en Une).
- Les correspondants régionaux (hors Ile-de-France) donnent leur avis sur les premières demandes issues de dix-neuf régions.
- La commission supérieure est une instance d'appel: elle examine les recours des demandeurs en cas de refus de carte. Elle est présidée par des magistrats; y siègent aussi un représentant des journalistes et des employeurs.

Un tiers des 35000 journalistes ont répondu en 2016 à une enquête sur la Commission de la carte (institut Kheolia). 95% estiment que c'est « une instance importante pour notre métier ». 85% sont « intéressés par les élections » s'y déroulant.

Languedoc-Roussillon

Emilien Jubineau *
Journaliste honoraire
France 3

Michèle Bernaben *
Midi Libre

Lorraine

Sabine Lesur
Vosges-Matin

Thierry Colin
Radio France /
France Bleu Sud Lorraine

Midi-Pyrénées

Jean-Louis Galamel *
La Dépêche du Midi

Nathalie Fournis *
France 3

Nord-Pas-de-Calais

Marjorie Duponchel *
La Voix du Nord

Matthieu Darriet
Radio France /
France Bleu Nord

Normandie

Thomas Guilbert *
La Dépêche de Louviers

Anne Bouchet *
Paris-Normandie

Pays de la Loire

Tifenn Thebaud
Le Courrier de l'Ouest

Florence Pagneux
Bayard Nantes

Poitou-Charentes

Philippe Bregowy *
Journaliste pigiste

Isabelle Plantegenest *
Le Courrier de l'Ouest

Provence

Patrick Merle
La Provence

Frédérique Poret
France 3

Rhône

Christine Morandi *
Le Progrès

Myriam Figureau *
France 3

Outremer (DOM-TOM)

Flavien Rosso *
Le Quotidien
de La Réunion

Olivier Lancien *
Guadeloupe Première FTV